

COMMUNE DE PLOUGAR

BULLETIN D'INFORMATION

LUNDI 6 DECEMBRE 2010

Site internet : plougar.fr

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes nouvellement installées dans la commune et celles non inscrites sur la liste électorale, sont invitées à demander leur inscription dès à présent et avant le 31 décembre.

Se munir d'une pièce d'identité (carte d'identité, livret de famille, passeport) et d'un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom...)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 novembre 2010 à 20h30 sous la présidence de Mme Marie-France MINGAM, Maire. Les questions suivantes ont été examinées et approuvées à l'unanimité :

- **Enquête publique (SARL RMB/RECUPERATION METALLURGIQUE BRETONNE-PLOUGOURVEST)** du 16 novembre au 16 décembre 2010 inclus, en vue d'obtenir l'autorisation de développer les activités exercées dans son établissement spécialisé dans la récupération et le stockage de déchets de métaux situé au lieu-dit « Quillivouden » à Plougourvest : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette demande.
- **PAVE - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics** : le rapport diagnostic accessibilité établi par le bureau d'études ING CONCEPT - 7, rue Parmentier - 29400 LANDIVISIAU a été validé à l'unanimité. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 56 850 € HT. La programmation de ces travaux sera échelonnée sur les cinq années à venir.
- **Missions d'étude pour le projet du lotissement « Hameau des Bruyères »** : ING CONCEPT 7, rue Parmentier 29400 LANDIVISIAU - entreprise la mieux-disante a été retenue pour un montant total de 23 000 € HT, comprenant les missions suivantes : études et conception, topographie, urbanisme, dossier « loi sur l'eau », bornage et maîtrise d'œuvre.
- **Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité** : signature de la convention relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, entre la Sous-Préfecture de MORLAIX et la commune de PLOUGAR (cf délibération).
- **« Hameau de la Vallée »** : la détermination de la TVA à la marge est adoptée à l'unanimité. Le prix de vente au m² est de 25 € TTC. Le montant de cette TVA à la marge s'élève à 3.56 € par m².

- **QUESTIONS DIVERSES :**
- **Commission d'évaluation des charges à la CCPL :** Dominique Le Nan est désigné comme délégué.
- **Conseil Général :** une subvention a été accordée pour l'informatisation de la bibliothèque pour un montant de 3 026 €.
- **Mairie/Espace culturel :** le plan d'ensemble établi par M. David PRIGENT est présenté. Le projet est validé par l'ensemble du Conseil. L'étude de sols a été réalisée par ING CONCEPT. Le dossier de demande d'assainissement non collectif a été transmis à la SEO, en attente de l'avis pour pouvoir déposer la demande de permis de construire.
- **Congés de la secrétaire de Mairie :** du 23/12 au 03/01. Durant cette période, la Mairie sera ouverte aux heures habituelles les lundis et mardis (de 8h30 à 12h) et fermée les mercredis, jeudis et vendredis.

ETAT CIVIL

Décès :

- Pauline LE BORGNE, 86 ans, 6 Lotissement Penkear

RECENSEMENT DES JEUNES

En application du décret n° 2002-446 du 29 mars 2002, **les Françaises et les Français nés entre le 1^{er} octobre 1994 et le 31 décembre 1994 sont tenus de se faire recenser avant le 15 janvier 2011, dès qu'ils ont 16 ans.**

Cette démarche est obligatoire. Un récépissé de recensement sera remis à chacun, ouvrant droit à l'inscription à plusieurs examens et à la conduite accompagnée.

URBANISME/DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- Pour la construction d'un garage/atelier situé à Kersaos par M. et Mme KERBRAT Gilbert.
- Pour l'extension d'une maison d'habitation située 13 Hameau de Belle Vue par M. BOUTIER Christopher et Mme TANGUY Florence.

BIBLIOTHEQUE : AU PLAISIR DE LIRE

Heures d'ouverture :

- mercredi de 17 h à 18 h 30
- jeudi de 17 h 30 à 18 h 30
- samedi de 10 h à 11 h 30

CLUB DES AINES

11 décembre : Assemblée Générale du Ponant à Plounéventer

12 décembre : thé dansant à St Servais

Mardi 11 janvier 2011 : Assemblée Générale du club à 14h

PLOUGAR BODILIS HB

Nouveau site du Hand : pbhb29

Vous y trouverez toutes les infos du hand, horaires entraînements, planning matchs, photos

Samedi 11 décembre : Débutantes 1 à Plougar/Landi-Lampaul à 14h00, Débutantes 2-2 à Plougar/Plouvorn à 14h45, Débutantes 2-1 à Plougar/Landi-Lampaul à 15h45, - 11 ans à Saint-Thonan à 15h00 départ 14h00, -13 ans à Plouguerneau à 17h30 départ 16h30, -15 ans à Plougar/PSM à 17h00, seniors 1 à Rosporden à 18h30.

Dimanche 12 décembre : Seniors 2 à Landi à 14h00.

Samedi 18 décembre : Seniors 2 à Plougar/Quimper à 19h00, Seniors 1 à Plougar/Cap-Sizun à 20h45.

BODILIS PLOUGAR FOOTBALL CLUB

Vendredi 10 décembre Vétérans : match à Ploudaniel à 20h30.

Samedi 11 décembre U19 : voir convocation.

Dimanche 12 décembre Equipe A : match à Bodilis contre Plougasnou à 15h00. **Equipe B** : match à Bodilis contre Landi B à 13h00. **Equipe C** : match à Plougar contre Plouvorn D à 13h00.

Vendredi 17 décembre Vétérans : match Landerneau contre Landerneau stade à 20h30.

Samedi 18 décembre U19 : match à Plougar contre Plouzané à 15h30.

Dimanche 19 décembre Equipe A : match à Guiclan à 15h00. **Equipe B** : match à Guiclan à 13h00. **Equipe C** : match à Lanhouarneau Plounevez à 13h00.

ASSOCIATION 100% STEP

Chaque mercredi, trente adhérentes du club 100 % STEP se réunissent, de 20h30 à 21h30 à la salle omnisports de Bodilis. Solène Tréguer, titulaire d'un brevet professionnel des activités gym forme et force, partage avec elles son savoir-faire, permettant à chacune de travailler, à son rythme, afin de parvenir à un mieux-être. Le groupe s'est rapidement constitué, atteignant un effectif suffisant pour constituer un cours. Aujourd'hui, l'animatrice est réceptive à l'idée d'un second groupe, qui se réunira le lundi de 18h30 à 19h30. Objectif atteint, les cours du lundi débutent à compter du 6 décembre 2010.

Pour adhérer au club, un certificat médical est exigé et les deux premières séances sont gratuites. Cette toute jeune association voit son bureau ainsi constitué : Gisèle TREGUER, présidente, Stéphanie LE RICHE, trésorière, Aline POSTEC, secrétaire.

Renseignements et inscriptions : Tél 02.98.68.54.37 ou 06.29.26.81.84 ou 06.22.54.74.16

ENSEMBLE PAROISSIAL BERVEN-LAMBADER

Horaires des messes :

Plouzévédé : chaque samedi soir à 18 h.

Messe le dimanche matin à 10h30 :

Plougar : tous les 1ers dimanches du mois

Plouvorn : tous les 2^{èmes} et 4^{èmes} dimanches du mois

St Vougay : tous les 3^{èmes} dimanches du mois

Trézilidé : tous les 5^{èmes} dimanches du mois

Relais paroissiaux : Mme Jeanne Pinvidic : 02.98.68.50.47., Mme Yvonne Edern : 02.98.68.53.96., Mme Paulette Moysan : 02.98.68.52.74. et Mme Anne-Marie Salmas : 02.98.68.54.28.

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

Dates de permanence pour le mois de décembre 2010 :

- à **Bodilis** (en Mairie) : le jeudi 30 décembre (entre 9h et 12h)
- à **Plougourvest** (en Mairie) : le mercredi 8 décembre (entre 13h30 et 17h)
- à **Plouzévé** (en Mairie) : le jeudi 9 décembre (entre 9h et 12h15)

Les temps d'éveil : à Plouvorn le 14

Permanences de soirée **sur rendez-vous** de 17h à 20h :

- à **Landivisiau le mercredi 8 décembre**

Pour tous renseignements et inscriptions, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le **Relais Parents Assistantes Maternelles au 02.98.24.97.15. ou sur :**

rpam.paysdelandivisiau@gmail.com

ADMR SAINT VOUGAY-PLOUGAR et sa région

La Présidente, Le Conseil d'Administration, les salariés remercient toutes les personnes qui les ont aidés dans la préparation et la réalisation du Kig ha Farz du 21 novembre. Cette animation était une première et c'est grâce à la solidarité et à la générosité de tous qu'elle fut réussie. 399 repas ont été vendus. Le bénéfice de cette journée a pour but d'aider au fonctionnement de l'association locale. Merci à tous.

ADMR SAINT VOUGAY-PLOUGAR et sa REGION 6 venelle du sabotier 29440 Saint Vougay

tel: 02.98.29.58.73. email : saintvougay@admr29.org

Le bureau est ouvert au public le mardi de 9 heures à 12 heures 30, ou sur rendez-vous le lundi et le vendredi.

En cas d'urgence appeler : Monique Bramoullé : 02.98.69.93.43., Armelle Prigent : 02.98.69.95.55.

et Denise Herry : 02.98.68.55.93

ALSH « Les petits coquins » Bodilis Plougar Plougourvest

Le thème de la semaine des vacances de la Toussaint était " D&co une semaine pour tout changer".

Les enfants ont décoré le centre, notamment en faisant de la peinture sur vitre et des windows colors.

Le mercredi, le centre a été déménagé, les enfants ont alors choisi de déplacer le tapis de jeux et les tables.

Lundi et vendredi, les enfants ont refait les tables du centre, le lundi peinture puis pochoirs et le vendredi peinture à la bombe avec l'aide d'une intervenante professionnelle des graffs. Ils sont très fiers de leurs nouvelles tables.

Les vacances se sont clôturées par une chasse aux bonbons dans Plougourvest pour Halloween, les habitants et commerçants ont été très généreux.



Le centre sera ouvert pendant les vacances de Noël du lundi 20 au vendredi 31 décembre 2010.

Site internet : <http://www.famillesrurales.org/bodilisplougarplougourvest>

CONCILATEUR DE JUSTICE

Le canton ne comptait plus de conciliateur de justice depuis le départ de André OLLIVIER. Désormais Jean Henner, qui a prêté serment auprès du Premier Président de la Cour d'Appel de Rennes, s'exercera dans les cantons de Saint-Pol de Léon, Taulé et Plouescat, soit une vingtaine de communes.

La conciliation concerne uniquement les conflits d'ordre civil (non pénaux), comme les difficultés de voisinage, les différends entre propriétaires et locataires, les créances impayées ou les malfaçons de travaux. Dans le cadre civil, il ne peut cependant pas être sollicité en matière de divorce ou de séparation de corps et dans les affaires d'état civil. De même, il n'intervient pas dans les conflits entre un particulier et l'administration. Jean Henner assure des permanences régulières.

Prendre rendez-vous à l'accueil de la Mairie de Plounévez-Lochrist au 02.98.61.40.57.

LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES DEVIENT SEMESTRIELLE

Communiqué à l'attention des particuliers



Le montant de la redevance est calculé en fonction du service rendu, du volume d'ordures collecté et évolue annuellement en fonction de l'augmentation des coûts de collecte et de traitement. Cette redevance doit permettre de couvrir l'ensemble des charges d'investissement et de fonctionnement du service.

Afin de maîtriser ces coûts, il est nécessaire d'adopter une attitude responsable vis-à-vis de nos ordures ménagères. Pratiquer le tri des déchets, le compostage et avoir un mode de consommation raisonné sont des gestes concrets qui permettent de limiter réellement la hausse du volume de nos ordures ménagères.

Instaurée depuis un an, la Redevance Ordures Ménagères a été facturée en une fois pour l'année 2010, en fonction de la situation au 1^{er} janvier. Afin de mieux prendre en compte les changements de situation et permettre un paiement de la redevance en deux fois/an, la Redevance Ordures Ménagères sera semestrielle en 2011. Pour les particuliers, la facture sera établie en fonction de la situation du foyer au début de chaque période de facturation.

Les tarifs 2011 de la redevance seront arrêtés par délibération du prochain Conseil Communautaire (avant le 31 décembre 2010) en fonction du coût réel du service.

Tout changement de situation (déménagement, modification de la composition du foyer, décès, etc.) doit être signalé à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau afin de pouvoir être pris en compte lors de la facturation. Pour cela vous pouvez télécharger une fiche de mise à jour de situation sur le site www.pays-de-landivisiau.com.

RAPPEL : les ordures ménagères doivent impérativement être présentées en sacs dans les conteneurs à ordures ménagères mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau. Les sacs d'ordures ménagères déposés à côté des conteneurs ou à tout autre endroit ne seront pas collectés. Si vous ne disposez pas de conteneur à ordures ménagères, contactez dès à présent la Communauté de Communes.

RENSEIGNEMENTS :

Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

TEL. : 02 98 68 42 41 – MAIL : environnement@pays-de-landivisiau.com

Informations diverses :

Poissonnier ambulancier : Mr. BALCON se déplace à domicile et vend du poisson, coquillages et crustacés. Il est présent sur la commune de Plougar le vendredi après-midi. Pour toutes commandes, vous pouvez le contacter au 06 63 69 48 12.

Ligue contre le cancer (Antenne des Pays de Morlaix), 9 Bd St Martin à Saint Martin des Champs

Tél : 02 98 63 92 27 ligue.contrelecancer@wanadoo.fr

9 bénévoles sélectionnés et formés y assurent des permanences au Local, tous les mardis et mercredis après-midi de 14h à 16h, à l'Hôpital, deuxième et quatrième mardi du mois (13h30 à 15h30), à la Clinique, premier et troisième mardi du mois (13h30-15h30), au local, dernier mercredi du mois, accueil des stomisés.

Une **psychologue** assure des entretiens individuels auprès des malades et de leurs familles, gratuitement, les vendredis sur rendez-vous.

L'assistante sociale de la ligue : permanence tous les 1ers jeudis du mois de 9h30 à 12h.

La secrétaire de Mairie sera absente durant les vacances scolaires de Noël (à compter du 23/12 et jusqu'au 03.01).

La Mairie restera ouverte au public le lundi 27 et le mardi 28.12 aux heures habituelles : de 8h30 à 12h.

Merci de faire vos démarches administratives durant les plages d'ouverture.

En cas d'urgence vous pouvez prendre contact avec les élus dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie : tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Le vendredi après-midi, uniquement sur rendez-vous.

- **En cas de besoin, vous pouvez contacter :**
- **Madame MINGAM Marie-Françoise : 06.10.81.25.69.**
- **Monsieur HERRY Pascal : 06.59.53.64.48.**
- **Monsieur LE BORGNE Laurent : 06.60.54.70.04.**
- **Monsieur LE NAN Dominique : 02.98.68.57.62.**

***LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL PARAITRA
LE LUNDI 10 JANVIER 2011***

(communiqués à remettre en Mairie pour le lundi 3 janvier à midi au plus tard, merci. Il ne sera pas fait de rappel. Vous pouvez adresser vos articles par mail de préférence à l'adresse suivante : mairie.plougar@wanadoo.fr)